

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR L'EXERCICE 2018

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ainsi, l'objet de la commission est non seulement de présenter les grandes masses budgétaires, mais aussi la structure et la gestion de la dette, et enfin de permettre aux différents groupes d'effectuer des propositions.

Afin d'améliorer la sincérité du budget, il a été décidé de reprendre les résultats 2017 dès le budget primitif. Cela évite d'inscrire des recettes d'emprunt importantes au BP qui ne sont pas systématiquement contractées par la suite.

Aujourd'hui, les résultats 2017 ne sont pas communicables car il reste encore à contrôler la concordance entre les comptes de la Trésorerie et ceux de la Ville. En revanche, les montants définitifs seront intégrés au BP.

Certains chiffres annoncés ne sont toutefois que des estimations ; les montants indiqués seront modifiés en fonction de nouvelles informations.

Les réunions d'arbitrage budgétaire avec les services sont en cours, mais la non-connaissance des dotations de l'Etat et de certaines recettes rendent difficile le calcul du BP 2018.

I- BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Malgré un contexte incertain, les principales orientations ont été définies :

- Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Pas d'augmentation des taux d'impôts locaux
- Maintien des politiques tarifaires, sociales et événementielles
- Stabilité de l'autofinancement

Rappel du Budget Primitif 2017 (hors résultat 2017) :

Dépenses : 10 774 992€

Recettes : 11 103 641€

Autofinancement : 328 000 €

1) RECETTES

- Fiscalité : 5 501 000 €
Pas d'augmentation des taux, mais une hausse des bases de 0,9% attendue en 2018.
- Dotations :
La DGF, la DSR, la DNP et le FSRIF seront communiqués ultérieurement mais les premières informations laissent entendre une stabilisation des dotations. Ainsi, les montants estimés sont :
DGF : 1 200 000€
DSR : 124 000€
DNP : 103 000€
FSRIF : 438 000€
- Tarifification :
Maintien de la politique tarifaire, notamment au quotient familial. Pas d'augmentation des tarifs pour les familles en ce qui concerne les prestations telles que la restauration scolaire, les accueils de loisirs ou la structure petite enfance.
- Subventions :
Candidature aux différents appels à projet mis en place dans ces certains secteurs (culture, enfance, jeunesse).
Maintien des subventions actuelles octroyées pour les structures petite enfance, accueil de loisirs, centre social.
- Intercommunalité :
L'année passée, le versement du contingent incendie a été repris par Marne et Gondoire. En revanche, cette année, aucun transfert de compétences n'étant envisagé, l'attribution de compensation reste identique, soit 272 300 €.

2) DEPENSES

- Les frais de personnel (chapitre 011 + 012+ 65)
BP 2017 : 6 871 000€
Augmentation en 2018, au vu du réalisé 2017 et des augmentations réglementaires (avancement d'échelon, de grade, cotisations).
Hausse de la cotisation de l'assurance statutaire, compte tenu du nouveau marché attribué au 1^{er} janvier 2018 (+49 000€).
Création de postes nécessaires au fonctionnement de certains services : police municipale, crèche.
Augmentation du budget de formation et de l'action sociale en faveur des agents.
- Associations : les montants 2018 sont en cours d'étude, mais le dispositif 2017 sera reconduit. Les chèques loisirs seront également intégrés.

- Les dotations aux amortissements : 266 000€
BP 2017 : 239 000€
L'évolution de ce poste reste aléatoire puisqu'il dépend du nombre, du montant et du type de matériel acheté.
- Charges à caractère général :
Des marges de manœuvre ont été dégagées sur le chauffage et sur certaines prestations exécutées par les entreprises (éclairage public, bâtiments, voirie).
- Prélèvements obligatoires
Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales n'a pas été encore notifié, mais le prélèvement pour nombre de logements insuffisants régresse depuis 2 ans suite à la réalisation de constructions immobilières, pour atteindre 30 000€ en 2018.

II- BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

1) RECETTES

- Subventions :
Elles seront sollicitées en fonction des projets d'investissements initiés (DETR, Département, région).
- Taxe d'aménagement : 50 000€
- FCTVA : 502 000€
En raison de règles comptables, le FCTVA 2017 n'a pu faire l'objet de reports sur l'exercice 2018. Ainsi, les crédits prévus en 2018 concernent deux années.
- Dotations aux amortissements : 266 000€
- Avances forfaitaires sur marchés : en fonction des projets retenus
- Autofinancement : en cours d'estimation

2) DEPENSES

Les dépenses d'investissement se caractérisent par deux objectifs :

- poursuivre la politique d'acquisition foncière, afin d'augmenter le patrimoine de la Ville et permettre l'implantation de différentes activités : services publics locaux, cabinet médical, activités économiques et commerces de proximité.

- maintien des projets de développement du territoire : construction de nouveaux équipements dans le cadre de la tranche 2 du Parc des Sports, redynamisation du centre-ville (aménagement, circulation, stationnement, affectation des services publics locaux).

Les listes d'investissement sont en cours d'étude.

Le Budget Primitif ne comportera aucun engagement pluriannuel.

III- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :

1) STRUCTURE DE LA DETTE

Encours total de la dette au 01 janvier 2018 : 6 329 428 €

Il est composé de 16 emprunts non structurés basés sur du taux fixe ou du taux variable.

La dette est indexée :

- à 79% sur du taux fixe allant de 0% à 4,67%
- à 21% sur des taux variables ou révisables

Les taux d'intérêts sont restés très bas en 2017. Cette année, les prévisions de crédits contiennent à la fois une diminution de charge sur les emprunts existants et une provision légèrement élevée en cas de remontée des taux pour les contrats à venir. Légère baisse de 185 000 € à 180 000 €.

En raison du vieillissement de la dette, le capital de cette dernière augmente en investissement pour atteindre 678 000 € (contrats à venir inclus).

2) GESTION DE LA DETTE

En 2018, la Commune affiche un ratio d'endettement par habitant de 662,14 €, très inférieur à la moyenne de la strate de 870 € par habitant.

L'estimation de l'emprunt, variable d'ajustement entre les dépenses et les recettes d'investissement, s'effectuera en fonction des projets d'investissement retenus.

Le recours à l'emprunt sera réalisé le plus tard possible dans l'année, de manière à ne pas augmenter inutilement les dépenses. Les taux variables restent attractifs non seulement par leur faible montant, mais aussi par la souplesse de leur renégociation et les moindres frais bancaires initiaux. De plus, le niveau des emprunts à taux fixe est également intéressant. L'arbitrage entre fixe et variable s'effectuera en toute transparence selon les conditions les plus avantageuses du moment.